

Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public

Guide sur la présentation d'une divulgation

Inclure tout ce que vous savez. Si vous avez besoin de plus d'espace, veuillez ajouter une page.

Divulgation faite au :

Surveillant Fonctionnaire désigné L'ombudsman

Est-ce que l'acte répréhensible représente :

| | OUI | NON |
|---|--------------------------|--------------------------|
| • Un acte illégal en vertu d'une loi provinciale ou fédérale ou de l'un de leurs règlements? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Un acte qui entraîne d'importants dangers spécifiques pour la santé et la sécurité du public ou pour l'environnement? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Un cas grave de mauvaise gestion des fonds ou des biens publics? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Le fait de sciemment ordonner ou conseiller à une personne de commettre l'un des actes répréhensibles susmentionnés ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Description de l'acte répréhensible :

Nom de la personne ou des personnes ayant commis l'acte répréhensible :

Date de l'acte répréhensible :

Est-ce que cette divulgation a déjà été faite? Si oui, à qui et quel a été le résultat de cette divulgation?
